

Une comparaison difficile entre sources

Tableau 1: Vols personnels, enquêtes et statistiques de police, en milliers – 1984-2017

	nombre estimé de vols selon les enquêtes (incidence)	nombre estimé de vols avec dépôt de plainte selon les enquêtes (incidence apparente)	statistiques policières réduites ¹	statistiques policières larges ²
CESDIP 1984-85	3 895 [3 593-4 196]	2 633 [2 430-2 837]	1 016	1 564
1985-86			952	1 452
1986-87			864	1 327
1987-88			815	1 277
1988-89			824	1 298
1989-90			903	1 394
1990-91			945	1 460
1991-92			979	1 510
1992-93			1 004	1 544
1993-94			1 022	1 561
EPCV 1994-95	4 158 [3 764-4 551]	2 268 [2 053-2 483]	1 005	1 511
EPCV 1995-96	3 213 [2 967-3 459]	1 717 [1 585-1 848]	958	1 434
EPCV 1996-97	2 920 [2 680-3 160]	1 556 [1 428-1 684]	943	1 412
EPCV 1997-98	2 360 [2 148-2 571]	1 009 [919-1 100]	983	1 445
EPCV 1998-99	3 032 [2 776-3 288]	1 482 [1 357-1 607]	1 044	1 500
EPCV 1999-00	3 007 [2 748-3 267]	1 598 [1 460-1 736]	1 116	1 565
EPCV 2000-01	3 597 [3 309-3 885]	1 979 [1 820-2 137]	1 193	1 658
EPCV 2001-02	3 833 [3 543-4 122]	2 104 [1 946-2 263]	1 240	1 715
EPCV 2002-03	3 274 [3 019-3 529]	1 840 [1 697-1 983]	1 290	1 748
EPCV 2003-04	2 874 [2 714-3 033]	1 153 [1 090-1 217]	1 328	1 756
EPCV 2004-05	2 449 [2 307-2 591]	1 024 [965-1 084 0]	1 339	1 734
CVS 2005-06	2 327 [2 144-2 509]	909 [838-981]	1 329	1 702
CVS 2006-07	2 146 [1 973-2 319]	811 [746-876]	1 264	1 618
CVS 2007-08	2 112 [1 941-2 283]	818 [752-885]	1 189	1 527
CVS 2008-09	2 328 [2 142-2 514]	788 [725-851]	1 169	1 500
CVS 2009-10	1 844 [1 687-2 001]	629 [576-683]	1 180	1 499
CVS 2010-11	1 654 [1 503-1 805]	615 [559-671]	1 209	1 509
CVS 2011-12	1 864 [1 687-2040]	573 [518-627]	1 240	1 535
CVS 2012-13	1 955 [1 784-2 127]	810 [739-882]	1 285	1 582
CVS 2013-14	2 015 [1 839-2 191]	752 [687-818]	1 366	1 674
CVS 2014-15	1 675 [1 519-1 831]	591 [536-645]	1 396	1 713
CVS 2015-16	1 753 [1 579-1 927]	573 [516-630]	1 391	1 696
CVS 2016-17	2 225 [2 034-2 415]	815 [746-885]	1 405	1 694

Sources : CESDIP, INSEE, SSM-SI

Champ : France métropolitaine

Les valeurs entre crochets représentent les bornes des intervalles de confiance et celle qui précède les crochets la valeur à mi-chemin.

On hésite sur les index à sélectionner dans la statistique policière pour comparer avec les données d'enquête (tableau 2 et figure 2). Si l'on retient les vols à la tire (index 32) et les autres vols simples (index 42 et 43), on obtient une série policière qui se situe dans des ordres de grandeur très inférieurs à ceux des enquêtes ; s'ils se rapprochent en fin de période (d'un écart de 1 à 4, on est passé à 1 à 2), c'est parce que l'on ne retrouve pas dans les données policières la tendance globale à la baisse qui caractérise les données de victimation. Les deux sources ne

¹ Index 32 vols à la tire, 42 autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés, 43 autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics.

² Mêmes index + index 28 cambriolages de résidences secondaires, 30 cambriolages d'autres lieux, 31 vols avec entrée par ruse en tous lieux, 36 vols de véhicules motorisés à deux roues.

constituent pas un ensemble cohérent³ et la source policière n'est un indicateur pertinent de la victimation ni en ordre de grandeur ni même en tendance.

On s'étonne aussi de voir la statistique policière constamment en dessous des estimations de plainte fournies par les enquêtes jusqu'en 2002-03⁴ puis de plus en plus au-dessus à partir de 2003-04. On observe d'abord que les enquêtes nationales de la première période ne contiennent aucune interrogation sur les cambriolages d'autres lieux que la résidence principale, les vols avec entrée par ruse, enfin les vols de deux-roues à moteur. Les enquêtés ne peuvent donc mentionner de telles victimations que dans le module sur les vols personnels. À partir de 2003-04, au contraire, elles font l'objet d'interrogations spécifiques. Si l'on inclut, pour la première période, les index correspondants (28, 30, 31, 36), les données policières se rapprochent davantage de l'ordre de grandeur des dépôts de plainte⁵. Par ailleurs, à partir de 2003-04, des changements ont été introduits dans les questions sur le renvoi par la victime à la police : elles sont devenues plus précises et plus détaillées, ce qui a entraîné une révision à la baisse du pourcentage de plaintes, donc de l'incidence apparente⁶. L'excès récent des données policières par rapport à celles d'enquête est donc plus crédible que leur déficit des années antérieures.

Comment comprendre cet excès ? Est-il dû à la présence, dans les enregistrements policiers de catégories exclues de l'enquête (les plaintes qu'ont pu déposer des volés de moins de 15 ans et celles déposées par des non-résidents comme les touristes étrangers) ? Ou bien à l'enregistrement de vols découverts spontanément par la police sans qu'il y ait eu dépôt de plainte ? Mais ces raisons ne tiennent généralement pas une place statistiquement significative. Par ailleurs, on ne voit pas pourquoi elles joueraient à certains moments et pas à d'autres. Faut-il alors supposer récemment une plus grande ardeur policière à l'enregistrement systématique⁷ ; mais en ce cas, le comptage policier devrait, au mieux coïncider avec l'incidence apparente... L'instabilité des protocoles d'enquête empêche de se prononcer très fermement. Reste qu'on comprend mal l'excès des données policières par rapport à l'estimation des plaintes.

Références

- GAGNERON W., LEDORH M., JOBIC Y., PROIX É., 2014, *L'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure sur le ressort de la préfecture de police*, Paris, Inspection générale de l'administration.
- MICELI L., NEVANEN S., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2009, De l'instantané au long métrage. L'enquête cadre de vie et sécurité dans la série des données sur la victimation, *Économie et Statistique*, 426, 3-28.
- ROBERT, PH., ZAUBERMAN, R., NEVANEN, S., DIDIER, E. 2008. L'évolution de la délinquance d'après les enquêtes de victimation, France 1984-2005, *Déviante et Société* 32, 4, 435-471.
- ROUZEAU M., SINTIVE J-C., LOISEAU CH., SAVIN A. KABLA-LANGLOIS I., LORON C., 2013, *Rapport sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure*, Paris, Inspection générale de l'administration.

³ On observe une corrélation négative modérée entre les deux séries (-0,53).

⁴ À la seule exception de l'enquête pour 1997-98 que l'on sait perturbée par des modifications introduites à la demande de l'IHESI ; voy. Robert *et al.*, 2008.

⁵ avec une corrélation de 0,30

⁶ Toutes ces modifications sont documentées en détail in Miceli *et al.*, 2009, p. 6.

⁷ Toutefois des rapports de l'Inspection générale de l'administration (Rouzeau *et al.*, 2013 ; Gagneron *et al.*, 2014) ont révélé au contraire des pratiques de sous-enregistrement de certaines infractions contre les biens.